

Allgemeines Treuunternehmen

N° 17 – juillet 2008



Allgemeines Treuunternehmen (ATU) est représenté depuis 18 ans à Montevideo, en Uruguay, et souhaite, pour cette raison, présenter aujourd'hui ce pays et ses multiples possibilités. Cet article a essentiellement pour but de fournir un soutien aux intermédiaires financiers et de leur montrer comment l'Uruguay peut s'avérer intéressant pour les investissements et les activités de négoce.

1. Géographie

L'Uruguay est l'un des plus petits pays d'Amérique du Sud et est bordé au nord par le Brésil et au sud-est par l'océan atlantique. Le fleuve Uruguay qui, en direction de la côte, se déverse dans l'estuaire du Río de La Plata, forme la frontière sud et ouest avec l'Argentine. Le paysage se compose de plaines



URUGUAY

Petit pays – grandes possibilités

Auteur: Roger Frick

Co-auteur: Dr Thomas Zwiefelhofer



Paysage, 50 km de Punta del Este

ondulées à vocation pastorale traversée par des fleuves, avec de belles plages sur la côte. Quelque 70% du pays sont des prairies occupées par de grands troupeaux de bovins et d'ovins. Montevideo, la capitale de près de 1,5 million d'habitants, se situe à l'extrémité sud du pays. Environ 90% du pays se prêtent à l'agriculture, mais 12% seulement sont exploités. Il est facile, pour les investisseurs étrangers, d'acquérir des terres agricoles en Uruguay.

2. Population

2.1 Répartition de la population

En 2007, l'Uruguay comptait environ 3,5 millions d'habitants. La majeure partie de la population (92%) habite dans les villes, dont 50% dans la capitale Montevideo. Montevideo et la moitié sud du pays abritent même environ 75% de la population globale.

Le PIB par tête s'élevait en 2005 à environ US\$ 9'600 (parité du pouvoir d'achat: env. US\$ 16'000).

2.2 Langue

La langue officielle de l'Uruguay est l'espagnol, mais la population parle aussi le dialecte du Río de La Plata. Dans la partie est du pays, on peut constater la forte influence du portugais sur l'espagnol uruguayen.

2.3 Religion

La population compte 74% de catholiques, 2% de protestants et 2% de juifs; 21% appartiennent à une autre religion ou n'adhèrent à aucune religion.

3. Politique

Avec la Constitution de 1967, le pays a instauré une **république présidentielle démocratique constitutionnelle**. La structure de l'Etat est centraliste, les 19 districts n'ont qu'une faible autogestion. L'Uruguay est une démocratie parlementaire dans laquelle règne le pluralisme des partis.

3.1 Gouvernement

Depuis le 1^{er} mars 2005, l'Uruguay est gouverné par le président Tabaré Vázquez Rosas. C'est, depuis plus de 150 ans, le premier président qui n'appartient ni au Partido Nacional ni au Partido Colorado (les rouges).

3.2 Partis politiques

Après la constitution de l'Etat d'Uruguay, un **système bipartite** s'est établi, le Partido Nacional, plutôt conservateur, étant opposé au Partido Colorado plus libéral. Le parti com-



Cathédrale de Montevideo



Palacio Legislativo (bâtiment du Parlement) à Montevideo

muniste a été légalisé en 1985. De nouveaux partis ont vu le jour depuis le début des années 1990.

3.3 Politique intérieure et extérieure

Les principaux thèmes de la politique intérieure uruguayenne sont la baisse et la stabilisation de l'inflation, la baisse du chômage et la baisse de la dette extérieure.

L'Uruguay est membre de nombreuses organisations internationales. Le pays est membre fondateur des Nations Unies et est, depuis 1991, membre de la zone de libre-échange **MERCOSUR**, dont font également partie l'Argentine, le Brésil, le Venezuela et le Paraguay.

4. Economie

4.1 MERCOSUR (Mercado Común del Sur)

Outre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, l'Uruguay est membre fondateur de **MERCOSUR**, le **marché commun d'Amérique du Sud**, dont le siège est à Montevideo. L'Uruguay souhaite ouvrir les marchés à **MERCOSUR** et encourage une **collaboration renforcée** avec un marché commun. L'Uruguay s'engage en faveur d'une réduction des inégalités économiques entre ses partenaires.

La situation politique et les conditions de travail de l'Uruguay sont les plus libérales de tout le continent sud-américain. On compte, parmi les avantages de l'économie uruguayenne, le bon niveau de formation scolaire, la législation fiscale libérale, l'absence de contrôle des devises, la libre circulation de capitaux, la libre conversion des devises, le libre paiement de droits d'exploitation de licence, un climat d'investissement ouvert et un secteur financier

efficient. Pour les standards sud-américains, l'Uruguay est un pays prospère.

4.2 Exportations

La stratégie du gouvernement est d'accroître les exportations vers **MERCOSUR**, vers les **Etats-Unis** et vers l'**Union européenne**. L'Uruguay est un pays très ouvert; il n'existe pas de discrimination légale ou autre vis-à-vis des investissements, quelle que soit leur origine. Les placements en Uruguay revêtent donc un caractère très attractif. L'activité du gouvernement s'étend à tout le pays; aujourd'hui comme hier, on s'oppose à la privatisation dans les secteurs de l'essence, de l'eau, de l'électricité, des routes ou des compagnies aériennes; les investisseurs étrangers, en revanche, ont toutes les facilités pour investir dans des terres et des propriétés privées.

4.3 Principaux secteurs économiques

L'économie uruguayenne repose en majeure partie sur l'agriculture, notamment sur l'**élevage**. Bien que la production agricole ne représente qu'environ 10% du PIB, plus de la moitié des exportations de l'Uruguay est constituée de produits tributaires de l'agriculture. Le secteur industriel, qui représente à peu près 31% du PIB, repose en majeure partie sur la transformation de produits agricoles. Les principaux secteurs économiques sont: **industrie charcutière, industrie agraire, laine, production de cuir, vêtements en cuir, textiles et produits chimiques**.



Elevage de bovins

4.4 Un secteur financier solide

L'Uruguay profite d'une **économie ouverte**, d'une **politique de libre marché** et d'une situation politique stable. Sa politique de libre circulation des capitaux, à l'entrée comme à la sortie, a permis au pays de développer un **solide secteur financier**.

Garantissant par la loi le strict respect du **secret bancaire**, l'Uruguay est un lieu idéal pour toutes les opérations dans le domaine des fiducies, des sociétés et du secteur bancaire.

4.5 «Dollarisation» des banques

Grâce à une **agriculture orientée vers les exportations**, à une **main-d'œuvre qualifiée** et à des **dépenses sociales au plus haut niveau**, le pays a connu pendant plusieurs années une économie florissante. Au cours des 27 dernières années, il y a eu aussi des phases problématiques. La **dérégulation du secteur bancaire** au début des années quatre-vingts (1980/1981) a fait naître des incertitudes de nature conjoncturelle, ceci également en raison de la **«dollarisation» croissante des banques**. Après la suppression des dispositions relatives aux devises, les dollars américains (provenant essentiellement d'immeubles argentins) ont afflué vers l'Uruguay. De nombreuses banques ont prêté des dollars à des sociétés privées et à des propriétaires de ranchs. Le cours des devises a été menacé lorsque le gouvernement a introduit des cours libres par rapport au dollar. Cela a fait subitement triplé les prêts de l'Uruguay, infligeant au pays, au début des années quatre-vingts, une récession assortie d'une crise d'endettement nationale. En 1984, le premier gouvernement démocratique a été élu. Les années quatre-vingt-dix se sont caractérisées par un redressement conjoncturel et, pendant les années 1996-1998, le PIB a grimpé en moyenne de 5% par an. De 1999 à 2002, l'Uruguay a souffert de la crise argentine (notamment en 2001), les dollars américains déposés auprès de banques uruguayennes ayant été en grande partie retirés. Fin 2002, le PIB a chuté de 20%, et le taux de chômage a atteint env. 20%. La collaboration avec le FMI a permis de limiter les dégâts et de rétablir la confiance du grand public. De 2004 à aujourd'hui, le PIB a de nouveau atteint un taux de croissance moyen de 6,5%. A partir de 2004, l'Uruguay a profité lui aussi des prix élevés des matières premières, de la croissance générale de la région et des faibles taux d'intérêt (inflation environ 5%). Les réserves monétaires internationales en dollars ont grimpé de US\$ 0,5 milliards en 2002 à US\$ 4,0 milliards en 2007. C'est dans l'**industrie du bois** (+200% en 7 ans jusqu'à fin 2007) que l'Uruguay a connu la plus grande croissance.



Phare à José Ignacio

4.6 Secteur tertiaire

Dans le secteur tertiaire uruguayen, qui emploie env. 70% des salariés (59% du PIB), le **tourisme** constitue une importante source de revenus. Ce secteur économique est aussi activement promu. En 2006, la plupart des touristes étrangers sont venus d'Argentine, suivie du Brésil, du Chili et des Etats-Unis. Les principaux lieux de villégiature se situent au bord de la mer, le site touristique le plus grand et le plus renommé étant **Punta del Este**.



Entrée du port de Punta del Este

4.7 Résidences

De nombreuses familles riches d'Argentine et d'Europe achètent à Punta del Este **de belles résidences secondaires attrayantes** où elles élisent chaque année domicile de décembre à février. Depuis 2005, on assiste à une envolée des prix de l'immobilier.

De nombreuses ressources naturelles du pays (terre arable, énergie hydraulique, quelques gisements de minerais, pêche) sont intactes et font de l'Uruguay une destination particulièrement agréable et attrayante.



Résidences secondaires à Punta del Este

5. Secret bancaire et obligations de diligence

5.1 Secret bancaire

L'article 25 du décret-loi n° 15.322 statue qu'il est interdit aux intermédiaires financiers de transmettre toute information concernant des liquidités ou des valeurs dont ils ont la gestion ainsi que des données confidentielles qui leur ont été communiqués, à moins qu'ils n'y soient explicitement enjoins par autorisation écrite du client. Les seules exceptions autorisées par cette loi sont des décisions justifiées des autorités judiciaires pénales ou, dans les cas de paiements de pensions alimentaires à des membres de la famille, des décisions des autorités compétentes. Toutes les sociétés financières qui manquent à ces obligations font l'objet de poursuites pénales.

5.2 Obligations de diligence et blanchiment d'argent

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, on mentionnera que les **banques** sont, en vertu de la loi, dans l'obligation d'**identifier** les clients, de **surveiller** les transactions financières et, en cas de soupçons, de notifier l'autorité de **surveillance compétente** (STR: Suspicious Transaction Reporting). L'Uruguay n'a jamais figuré sur la liste des pays non coopératifs en lien avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (FATF: Financial Action Task Force).

6. Régime fiscal uruguayen

L'Uruguay a un **système fiscal territorial** très intéressant pour les **sociétés domiciliées en Uruguay qui ne réalisent que des affaires avec l'étranger**. A l'exception des «prestations techniques», il n'est pas prélevé d'impôt sur les bénéfices étrangers. Les investisseurs étrangers peuvent se servir de:

- sociétés anonymes uruguayennes (S.A.U. – sociedad anónima uruguaya or compañía residente) ou de
- sociétés d'investissements financiers (SAFI - sociedad financiera de inversión)

6.1 Société anonyme uruguayenne (S.A.U.)

La S.A.U. est utilisée pour les activités de la société en Uruguay et à l'étranger et est aussi une **société onshore**.

Elle présente l'avantage de ne pas figurer sur la **liste noire des structures offshore typiques**. En raison de son système fiscal, l'Uruguay figure toutefois, en tant que pays, sur de telles listes au Venezuela et au Mexique. La S.A.U. bénéficie d'un **traitement fiscal favorable pour les affaires internationales**. Comme l'impôt sur le revenu normal de la S.A.U. est de 25%, elle ne fait pas partie de la catégorie des sociétés «à faible taxation», de sorte que les dispositions CFC des pays étrangers ne sont pas applicables. Lorsque la S.A.U. se consacre uniquement à des activités commerciales en dehors de l'Uruguay, ce qui signifie que les produits ne sont pas transportés par l'Uruguay ou que les services ne sont pas fournis en Uruguay (affaires d'exportation triangulaires), les autorités fiscales considèrent ces activités comme des **opérations non imposables** en Uruguay. Pour la plupart de ces activités commerciales, un faible impôt est toutefois prélevé pour les «prestations techniques» sur cette activité étrangère. Cela signifie qu'un impôt de 25% est prélevé sur 3% du produit brut de cette activité commerciale. Vient s'y ajouter un impôt sur le revenu pour non-résidents (IRNR) sur les paiements de dividendes à leurs actionnaires étrangers, d'un montant de 7% du bénéfice fiscal (3% du produit brut moins l'IRAE). Au total, ce sont 7% sur 3%, moins l'IRAE = 0,15%. La charge fiscale s'élève en conséquence à $0,75\% + 0,15\% = 0,9\%$ du produit brut. Les «prestations techniques» reposent sur un concept d'«activités commerciales locales» de la S.A.U. (directeurs, cadres, etc., qui rendent possible les affaires à l'étranger).

La S.A.U. peut aussi être utilisée pour bénéficier de **revenus sur les placements étrangers**. Les paiements de dividendes provenant de participations étrangères ne sont pas considérés comme des revenus en Uruguay. Depuis la mi-2007, il existe une **obligation de paiement de l'impôt à la source** sur les paiements de dividende d'une S.A.U. à ses actionnaires étrangers d'un montant de 7%, dans la mesure où ceux-ci proviennent de revenus soumis à l'IRAE (impôt normal sur le revenu provenant de sources uruguayennes).

Lorsqu'une S.A.U., par exemple, possède des immeubles en Espagne, que les revenus et les coûts passent par un compte bancaire auprès d'une banque étrangère et que tous les contrats d'achat/de vente et contrats de location correspondants sont signés en dehors de l'Uruguay, il **n'est perçu d'impôts sur les fonds propres et d'impôts sur le bénéfice des sociétés ni d'impôts à la source** sur les distributions en faveur des actionnaires. Il est important de disposer

de suffisamment de pièces justificatives prouvant que l'activité commerciale est exercée en lien avec les immeubles situés en dehors de l'Uruguay. C'est pourquoi il est judicieux que les directeurs de la société soient domiciliés **en dehors de l'Uruguay** ou que les immeubles étrangers soient gérés par des avocats. Dans ces circonstances, un faible impôt seulement sera prélevé, appelé l'ICOSA (Impuesto de Control de las Sociedades Anónimas).

Les produits des intérêts provenant de placements étrangers (activités étrangères) de la S.A.U. ne sont **pas soumis à l'impôt sur le revenu**, mais tous les intérêts que la S.A.U. crédite ou payés à des bailleurs de fonds étrangers (créditeurs) sont taxés à 12% (**impôt à la source**). Il ne sera toutefois pas prélevé d'impôt à la source si au moins 90% des revenus proviennent de sources étrangères (et sont donc non soumis à l'IRAE).

Il existe aussi un impôt annuel sur le capital d'un montant de 1,5% sur les fonds propres (IP: «patrimonio sobre el saldo de la cuenta al cierre del ejercicio»), qui est seulement prélevé sur les immeubles et les droits de la société en Uruguay. Dans tous les cas, l'ICOSA est calculé pour chaque année à hauteur d'environ US\$ 400.00 (montant fixe, exprimé en pesos). Ce montant peut être déduit du résultat de la société.

La S.A.U. présente en outre l'avantage que les actions peuvent être des actions au porteur, que la responsabilité des actionnaires est limitée au capital social et que la société peut être utilisée pour différentes fins limitées par aucune loi spéciale (à la différence des affaires bancaires, où des licences particulières sont exigées).

Les coûts typiques pour la fondation d'une S.A.U. avec actions et documents, y compris authentification, s'élèvent à environ US\$ 4'000.00, les coûts annuels dépendent en grande partie de l'activité de la société. Il est aussi important de savoir que la comptabilité et le paiement des impôts doivent se faire mensuellement, indépendamment de l'activité de la société. La comptabilité coûte normalement entre US\$ 800.00 et US\$ 1'500.00 par an, plus la TVA locale. Il n'est pas impératif qu'au moins un directeur soit présent au siège de la société mais, pour des raisons fiscales, il peut être judicieux qu'un directeur soit domicilié au siège légal de la société. Un directeur local en Uruguay veillera à ce que la S.A.U. ne soit pas taxée en plus au siège administratif étranger, c'est-à-dire au domicile des directeurs étran-

gers. De nombreuses lois fiscales statuent qu'une société étrangère peut aussi être taxée à l'endroit où les principales décisions commerciales sont prises et/ou la direction opérationnelle est assurée.

Pour l'utilisation normale de cette forme de société, il n'existe **pas d'obligation de révision**. Des droits de timbre sont perçus pour la présentation du bilan, correspondant à 1/10'000 des biens de la société, mais au maximum à environ US\$ 145.00.

Les autres frais seront le salaire du directeur, les coûts du siège social et les dépenses pour les travaux de secrétariat généraux. Un directeur peut exiger au moins US\$ 3'000.00 par an, le siège social coûte environ US\$ 1'000.00 par an, les activités de secrétariat sont payées sur la base du temps effectif.

6.2 Société d'investissement financier (SAFI)

La SAFI est une **société offshore** typique et n'est assujettie à **aucun impôt sur le revenu**. La forme de société de la SAFI n'existera que jusqu'en 2010, et il n'est plus possible de constituer de nouvelles SAFI (depuis le 30.6.2007).

Une SAFI aura approximativement les mêmes coûts annuels qu'une S.A.U., abstraction faite des coûts de la comptabilité et des frais de présentation des déclarations fiscales. Ces coûts peuvent être moins élevés car le travail est moindre.

Un impôt de 3‰ doit être payé sur le capital libéré («capital integrado»), y compris les réserves et les engagements financiers dépassant un certain montant (doubles fonds propres). Ci-dessous un exemple de calcul:

«Capital integrado»	5'000
Réserves	95'000
Créanciers	280'000
Impôts sur:	
$[(280'000 - 2 \times (95'000 + 5'000)) + 5'000 + 95'000] \times 0.3\%$	= 540.00

Pour obtenir une optimisation fiscale, le patrimoine de la SAFI devrait être financé à 1/3 par des fonds propres et aux 2/3 par des engagements financiers. La fortune gérée fiduciairement et les engagements sont pris en compte dans le calcul.

Les biens acquis sur le marché sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la valeur de marché la plus basse. Si une évaluation n'est pas possible sur la base des coûts d'acquisition, le calcul se fait au moyen de la valeur nominale. S'il n'existe pas, pour les placements financiers, de coûts d'acquisition pouvant être attestés par le marché, la banque ou une autre source, la valeur nominale servira de base. Ce sera également le cas si le prix d'achat effectif connu est supérieur à la valeur nominale mais qu'il n'existe pas de documents sur le prix d'achat effectif. Cela peut, dans certaines circonstances, avoir des effets positifs si la société accuse ainsi une perte et ne paie pas d'impôts.



Plaza Independencia, Montevideo

7. Allgemeines Treuunternehmen (ATU), Vaduz, Liechtenstein

Allgemeines Treuunternehmen (ATU) a été fondé en 1929 et est l'une des plus anciennes sociétés fiduciaires du Liechtenstein, y exerçant depuis près de 80 ans des activités de fiducie. Comptant une centaine de collaborateurs, ATU propose à ses clients locaux et étrangers un **large éventail de prestations innovantes et de haut niveau dans le domaine de la fiducie**.

Grâce à son expérience de plusieurs années et aux connaissances bien fondées de ses collaborateurs, ATU est en mesure de tirer profit des multiples possibilités du secteur international de la fiducie et des sociétés tout en répondant aux **besoins individuels de ses clients**. Son vaste spectre de prestations comprend:

- le conseil dans la constitution et la gestion de fondations et de sociétés fiduciaires;

- le conseil juridique et fiscal dans le cadre de prestations financières;
- le conseil financier;
- la conclusion de transactions;
- le conseil pour les fonds de placements et les compagnies d'assurance captives;
- le conseil en cas d'héritage et de succession;
- le conseil et la gestion pour les sociétés uruguayennes et personnes morales faisant partie d'autres ordres juridiques;
- le conseil dans les activités de négoce internationales et le déroulement de tous les aspects des transactions.

ATU détient, en commun avec la VP Bank, Vaduz, une filiale dans les Iles Vierges Britanniques (BVI). Par le biais de cette coopération, ATU offre depuis 1995 des prestations dans les domaines des sociétés fiduciaires, des banques, de l'établissement de fonds de placement et de l'administration.

8. Fondation de la filiale ATU Surfida S.A. en Uruguay

Représenté depuis 1990 en Uruguay, Allgemeines Treuunternehmen (ATU), Vaduz, a intégré en 2005 la structure dans une nouvelle organisation holding en fondant **Surfida, S.A.**, Montevideo, une filiale à 100% d'ATU.



Bâtiment de Surfida S.A., Montevideo

Surfida S.A., qui opère selon des standards liechtensteinois, propose des prestations professionnelles dans le domaine des fiducies et des sociétés et s'engage pour identifier et satisfaire exactement les besoins particuliers de ses clients. **Haute compétence et professionnalisme innovant** sont pour Surfida S.A. les bases essentielles pour s'assurer la confiance et la loyauté de ses clients.

Surfida S.A. détient une position forte lui permettant d'apporter son soutien dans la **constitution et la gestion de sociétés uruguayennes et de personnes morales** dans d'autres juridictions ainsi que dans le conseil des clients sur les nouvelles possibilités de placement dans la région et dans le monde entier.



Bureaux de Surfida S.A

Grâce à ses relations avec **ATU au Liechtenstein** et sa société apparentée aux Iles Vierges Britanniques (BVI), Surfida S.A. est en mesure d'offrir un **vaste éventail de prestations de qualité** dans le domaine de l'administration de sociétés et de fiducies en tenant particulièrement compte des besoins individuels de ses clients.

9. Autres adresses et liens

Surfida S.A.

Edificio «De los Patricios»
Misiones 1372, Of. 601
11000 Montevideo
Uruguay
Tel.: +598 2 916 2689
Fax: +598 2 916 0246
E-Mail: surfida@adinet.com.uy

ATU General Trust (BVI) Ltd.

3076 Sir Francis Drake's Highway
P.O. Box 3463
Road Town, Tortola
British Virgin Islands
Tel.: +1 284 494 11 00
Fax: +1 284 494 11 99
E-Mail: atu@atubvi.com
www.atubvi.com

Informations générales sur l'Uruguay:

www.wikipedia.com

Site Internet du gouvernement uruguayen:

www.presidencia.gub.uy

Site Internet de l'autorité fiscale uruguayenne:

www.dgi.gub.uy

Site Internet de MERCOSUR (en espagnol et en portugais):

www.mercosur.int

Site Internet du Ministère du tourisme uruguayen:

www.turismo.gub.uy

Informations pour les voyageurs:

www.uruguaynatural.com.uy

L'auteur de cet article, Roger Frick, ainsi que le co-auteur, Dr Thomas Zwiefelhofer, se tiennent à votre entière disposition, au sein de Allgemeines Treuunternehmen, pour tout renseignement complémentaire.

Allgemeines Treuunternehmen

Aeulestrasse 5	Téléphone + (423) 237 34 34
P.O. Box 83	Téléfax + (423) 237 34 60
FL-9490 Vaduz	E-Mail info@atu.li
Principauté de Liechtenstein	Internet www.atu.li

Cette publication paraît également en allemand, en anglais, en italien et en espagnol.

Le bulletin ATU est une publication sporadique de Allgemeines Treuunternehmen, Vaduz. Son contenu a uniquement un but informatif et ne remplace pas le conseil juridique.